

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 13 novembre 2020

3^{ème} Commission

N° CP-2020-11-3-6

Service instructeur

DIR - Pôle gestion domaines et finances

Service consulté

Direction des Finances

ROUTES DEPARTEMENTALES AFFECTATIONS ET DESAFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (PROGRAMMES A111 ET A132)

Résumé : Dans le cadre du présent rapport et selon le règlement financier dans son article 9.6, il vous est proposé de procéder à l'ajustement d'affectations et de désaffectations par opération sur les programmes :

- A111 « Constructions neuves et travaux sur les routes départementales » (0 €) ;
- A132 « Calibrage sur les routes départementales » (-77 102,55 €).

1) A111 – Constructions neuves et travaux sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A111, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la construction et aux travaux sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **0 €** sur le programme A111, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 1).

2) A132 – Calibrage sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A132, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires aux travaux de calibrage sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **-77 102,55 €** sur le programme A132, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 2).

Je vous propose de bien vouloir :

- Affecter et désaffecter les montants par millésime d'autorisations de programme indiqués dans les tableaux joints en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH